

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 7 avril 2011

Membres présents : M. Jean-Louis DEMOIS, Mme Béatrice JUNG, MM Olivier BROSSARD, Fabrice LEPAGE, David BARAIZE, Paul ABELARD, Ludovic VIOT, MM Gilbert PORCHER, Giovanni PETIT, Mme Sandrine ROUXEL.

Excusés ayant donné pouvoir : M. Alain HUET donnant pouvoir à M. LEPAGE, Mme Anne VIAUD-JOUAN donnant pouvoir à M. le Maire, M. Christian LIAU donnant pouvoir à M. PORCHER. **Absent** : M. Jean-Pierre SACHET.

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal (Approbation à l'unanimité.

1) **Affectation du résultat : En fonctionnement** : compte tenu des excédents antérieurs de + 62 227.16 € et du résultat positif 2010 de + 16 628.46 € la section de fonctionnement présente un excédent de + 78 855.62 €.

En investissement : compte tenu du déficit des années antérieures de - 60 874.12 €, du résultat positif 2010 de + 66 575.40 € et des restes à réaliser de 28 387,48 € en dépenses, la section d'investissement présente un besoin de financement de 22 686,20 €. **Affectation** de l'excédent de fonctionnement de l'année 2010 ainsi :

- 22 686,20 € en recette au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé section Investissement

- 56 169,42 € en recette au compte R 002 résultat reporté section Fonctionnement

- 5 701,28 € en recettes au compte R 001 résultat reporté section Investissement section Investissement

2) **Vote des 3 taxes** : Les taux pour l'année 2011 passent à :

- taxe d'habitation : de 13.64 % à 13.91% (moyenne départementale : 23.12 nationale : 23.54)

- taxe foncier bâti : de 18.97 % à 19.35% (moyenne départementale : 25.41 nationale : 19.67)

- taxe foncier non bâti : de 28.19 % à 28.75% (moyenne départementale : 42.62 nationale : 48.18)

3) **Vote du Budget primitif communal 2011** les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le budget primitif 2011 qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

Section de fonctionnement : **372 720.42 €**

Section d'investissement : **183 866.90 €**

4) **Convention facturation prestations de services – services techniques C.C.L.S.**

Accord pour régler : 485.10 € à la CCLS pour les prestations de broyage de nos différents terrains en 2010.

5) **Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)**

Afin de pourvoir au remplacement de Mourad Loeffler qui est embauché comme secrétaire de mairie à Cuon, il est créé un poste d'agent administratif sous la formule CUI-CAE, en aide au secrétariat de mairie à 20 h/ semaine à partir du 16 mai 2011 pour une durée de 6 mois.

6) **Remplacement personnel cantine : création poste contractuel du 9 au 13 mai**

Une personne sera embauchée pour congé du personnel du 9 au 13 mai de 11h45 à 13h25 / 4 jours soit 1h40/jour.

7) **Fixation du prix de la location des tables** : Le tarif est de 2 € par table (3m + 2 tréteaux) pour 1 journée ou un week-end, pour les locations pour les particuliers.

Comme pour les chaises, le prêt des tables sera gratuit pour les associations d'Ecuillé.

8) **Sécurisation du Bourg** lancement du marché aide à maîtrise d'œuvre le 8 avril pour des travaux d'entrée du bourg (du côté de Feneu), réalisés en fin d'année.

9) **Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)** : La loi change : D'une part, en tant que maître d'ouvrage : la responsabilité incombe désormais à celui qui donne les travaux. Auparavant, c'étaient les entreprises qui devaient faire ces déclarations et qui étaient responsables si des réseaux étaient endommagés, sauf si le concessionnaire n'avait pas pu donner suffisamment précisément la localisation de ses réseaux. D'autre part, en tant que concessionnaire des réseaux d'eaux pluviales et de l'éclairage public, nous devons déclarer avant le 1^{er} juin 2011 le linéaire de nos réseaux au téléservice et avant le 1^{er} octobre 2011, leur géolocalisation. Pour l'instant comme la majorité des communes, nous ne sommes pas en mesure de les fournir. La CCLS devrait recruter afin de pratiquer le relevé des réseaux d'assainissement dont elle est concessionnaire.

10) **Ajustement des compétences de chaque commission**

Pour plus de clarté, l'environnement et le fleurissement iront du cadre de vie à la voirie, ainsi :

La commission voirie comprend : voirie, urbanisme, environnement, fleurissement...

La commission cadre de vie : vie associative, communication, tourisme, culture, sports, jumelage...

La commission finances : finances, zone artisanale...

La commission service aux personnes : social, école, cantine...

11) **Infos et Questions diverses**

Une Soirée, un métier : Michaël Laurent et Rémi Boulay présenteront «la pâtisserie» en confectionnant une pièce montée

Site Internet : peut-être demander à l'association des maires de venir ½ journée pour une formation.

SIAEP décision prochaine sur la construction ou non d'une nouvelle usine de traitement de l'eau ou approvisionnement avec Angers Loire Métropole.

Bibliothèque, le bureau est commandé, inauguration à prévoir.